

Communiqué

## L'Europe suspend la détection automatique des contenus d'abus sexuels d'enfants en ligne

**L'OKAJU alerte : à partir du 3 avril 2026, les plateformes numériques de l'Union européenne ne seront plus autorisées à détecter automatiquement les contenus d'abus sexuels d'enfants (CSAM). Le risque de réduire la capacité de protection existante pour les enfants en ligne est significative.**

Au Luxembourg, cette évolution intervient dans un contexte préoccupant. Les données de BEE SECURE Stopline et Radar montrent une hausse continue des signalements. Selon les chiffres européens les plus récents, **le Luxembourg figure parmi les pays les plus concernés**, avec 186,3 signalements<sup>1</sup> pour 10 000 habitants, derrière les Pays-Bas (880,9), la Slovaquie (193,7) et la Lituanie (190). Ces tendances renforcent la nécessité d'agir de manière concertée.

Jeudi dernier<sup>2</sup>, le Parlement européen a refusé de prolonger la dérogation provisoire qui existait pour permettre aux plateformes de détecter les contenus d'abus sexuels d'enfants.

Or, lors d'une suspension similaire en 2021, les signalements avaient diminué de 58 %. Une baisse comparable en 2026 signifierait **moins d'enquêtes, moins d'enfants identifiés, et davantage de contenus d'abus circulant sans détection**. Chaque fichier non identifié représente une victime à risque et dont les droits continuent d'être bafoués.

Plus de 240 organisations européennes ont rejoint l'appel<sup>3</sup> lancé par la coalition ECLAG<sup>4</sup> pour demander un cadre juridique clair permettant de poursuivre la détection de CSMA.

*« L'Europe ne peut pas se permettre de laisser un vide réglementaire qui affaiblit la sécurité des enfants dans l'environnement numérique... »*

L'OKAJU rappelle que derrière chaque image se trouve un enfant. La protection de ces enfants est une responsabilité commune. L'OKAJU appelle les responsables politiques, **tant au niveau national qu'europpéen**, à mettre en place de façon urgente et sans délai un mécanisme assurant la continuité de la détection, quand bien même temporaire, afin d'éviter une faille grave dans la sécurité des enfants en ligne. L'OKAJU rappelle qu'il est tout aussi essentiel de parvenir rapidement à un cadre juridique stable et durable (pas seulement un règlement intérim), seul à même de garantir une protection continue et effective des enfants.

*Luxembourg, le 31 mars 2026*

---

<sup>1</sup> Into the Light Index on Global Child Sexual Exploitation and Abuse : <https://www.childlight.org/newsroom/new-report-states-that-netherlands-hosts-most-of-europes-child-sexual-abuse-material>

<sup>2</sup> Communiqué de presse, Parlement européen, 26.03.2026 <https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20260325IPR39207/child-sexual-abuse-online-voluntary-detection-measures-will-not-be-extended>

<sup>3</sup> Lettre officielle (under embargo until 1 April 2026) : [https://childsafetyineurope.com/wp-content/uploads/2026/03/2026.04.01\\_Joint-Statement-on-the-end-of-EU-legal-basis-to-detect-CSA.pdf](https://childsafetyineurope.com/wp-content/uploads/2026/03/2026.04.01_Joint-Statement-on-the-end-of-EU-legal-basis-to-detect-CSA.pdf)

<sup>4</sup> ECLAG, qui rassemble plus de 80 organisations européennes dédiées à la protection de l'enfance, appelle à rétablir sans délai un cadre solide et durable permettant la continuation de la détection